

DROITS DE VOIRIE, DE PLACE ET PRÊT DE MATERIEL POUR L'ANNEE 2012

DESIGNATION	TARIFS 2011	TARIF 2012	%
<p>Remarque générale: dans tous les cas ci-après, la gratuité suppose la restitution du matériel dans les 48 heures ; dans le cas contraire, application du tarif "particuliers"</p>			
<u>CHAISES</u>			
- pour les associations compiégnaises	GRATUIT	GRATUIT	
- pour les particuliers et les commerçants de Compiègne :			
* location de 48 heures	0,40	0,41	2,50
* au-delà majoration par jour de :	50%	50%	
- extérieurs (associations, autres communes, etc...)			
* location de 48 heures	1,00	1,03	3
* au-delà majoration par jour de :	50%	50%	
<u>TABLES 4 / 6 PERSONNES</u>			
- pour les associations compiégnaises	GRATUIT	GRATUIT	
- pour les particuliers et les commerçants de Compiègne :			
* location de 48 heures	5,00	5,15	3
* au-delà majoration par jour de :	50%	50%	
- extérieurs (associations, autres communes, etc...)			
* location de 48 heures	14,10	14,55	3,25
* au-delà majoration par jour de :	50%	50%	
<u>BANCS 4 PERSONNES</u>			
- pour les associations compiégnaises	GRATUIT	GRATUIT	
- pour les particuliers et les commerçants de Compiègne :			
* location de 48 heures	1,80	1,85	2,75
* au-delà majoration par jour de :	50%	50%	
- extérieurs (associations, autres communes, etc...)			
* location de 48 heures	3,90	4,05	3,75
* au-delà majoration par jour de :	50%	50%	
<u>TENTES DE RECEPTION</u>			
* 3x3	100,00	103,00	3
* 5x4	120,00	125,00	4,25
* 8x5	150,00	155,00	3,35
<u>BARRIERES</u>			
- pour les associations compiégnaises	GRATUIT	GRATUIT	

DESIGNATION	TARIFS 2011	TARIFS 2012	%
- extérieurs (associations, autres communes, etc...) * location pour 5 jours * au-delà majoration par jour de :	3,60 50%	3,70 50%	3
<u>TRANSPORTS</u>			
- prise en charge par un véhicule léger (V.L.) * indemnité kilométrique	60,00 0,85	62,00 0,90	3,50 6
- prise en charge par un véhicule lourd (P.L.) * indemnité kilométrique	70,00 1,40	75,00 1,45	7,25 3,50
- pour les associations, organismes de compiègne	GRATUIT	GRATUIT	
<u>PODIUM ROULANT</u>			
- pour les associations compiégnaises	GRATUIT	GRATUIT	
- pour les particuliers et les commerçants de Compiègne : * location pour 48 heures * au-delà majoration par jour de :	65,00 50%	67 50%	3
- extérieurs (associations, autres communes, etc...) * location pour 48 heures * au-delà majoration par jour de :	150,00 50%	155,00 50%	3,35
<u>PODIUMS (éléments de 2 m x 2 m)</u>			
- pour les associations compiégnaises	GRATUIT	GRATUIT	
- pour les particuliers et les commerçants de Compiègne : * location pour 48 heures * au-delà majoration par jour de :	7,60 50%	8,00 50%	6
- extérieurs (associations, autres communes, etc...) * location pour 48 heures * au-delà majoration par jour de :	18,00 50%	20,00 50%	11
<u>PANNEAUX ELECTORAUX ou B.B.</u>			
- pour les associations compiégnaises	GRATUIT	GRATUIT	
- pour les particuliers et les commerçants de Compiègne : * location pour 48 heures * au-delà majoration par jour de :	1,65 50%	1,70 50%	3
- extérieurs (associations, autres communes, etc...) * location pour 48 heures * au-delà majoration par jour de :	3,65 50%	3,80 50%	4
<u>MARCHES ET HALLES</u>			
- place de l'Hôtel de Ville, fleuristes : le mètre linéaire de la façade marchande	1,75	1,80	3
- place du Marché et dans le périmètre du marché : le mètre linéaire de la façade marchande	2,00	2,06	3

DESIGNATION	TARIFS 2011	TARIFS 2012	%
- marché alimentaire et marchés de quartier : le mètre linéaire de la façade marchande	1,75	1,80	3
- les marchands ou occasionnels ou volants	3,20	3,30	3
N.B. : Lorsque les marchés sont organisés les jours fériés les tarifs au mètre linéaire sont doublés			
<u>FETES ET FOIRES</u>			
- métiers, le m ² par jour	0,20	0,21	5
- voitures et caravanes, par véhicule et par jour	0,50	0,50	
<u>TAXIS</u>			
- droit de stationnement annuel	200,00	200,00	
- droit de mutation	1 585,00	1 585,00	
<u>CHANTIER</u>			
- droit fixe (à cumuler avec les autres droits au titre de la gestion administrative et des manutentions diverses)	25,00	26,00	4
- échafaudage fixes, mobiles, suspendus ou palissades, le m ² d'emprise au sol (minoration de 50 % pour installation sur espaces verts, ou domaine public non routier, pour tout chantier d'une durée supérieure à 1 mois)	0,50	0,52	4
- dépôt de matériaux ou de gravois, le m ² occupé, par jour	10,00	11,00	10
- occupation avec réservation de stationnement sur place non payante, par jour	5,10	5,30	4
- occupation d'emplacement de stationnement payant pour travaux, par jour	8,15	8,40	3
- occupation au sol de la voie publique par caisson ou benne amovible, par jour	52,00	55,00	5,75
- appareil de levage, sapines, grues placées ou développant en saillie sur la voie publique, par unité et par jour	21,00	22,00	5
<u>ETAIEMENT</u>			
- droit fixe (à cumuler avec les autres droits au titre de la gestion administrative et des manutentions diverses)	100,00	105,00	5
- sur trottoir, le m ² neutralisé, par jour			
* les 3 premières semaines	1,05	1,10	5
* de la 4ème semaine à la 6ème semaine	5,10	5,25	3
* au-delà	8,15	8,40	3
- sur chaussée zone payante par emplacement et par jour	8,15	8,40	3
- sur chaussée zone gratuite par emplacement de 5 m et par jour	5,10	5,30	4
<u>TRAVAUX</u>			
- surbaissement de trottoir	1 300,00	1 400,00	8

DESIGNATION	TARIFS 2011	TARIFS 2012	%
- surbaissement de trottoir double	1 700,00	1 750,00	3
- branchements électriques :			
* 2 fils de 230 V	devis préalable	devis préalable	
* 4 fils de 400 V	devis préalable	devis préalable	
<u>DIVERS</u>			
- droit d'occupation de parking (Beauregard, etc...)	127,00	131,00	3
- fléchage : forfait pour 6 caissons (sauf pour les manifestations gratuites)	155,00	160,00	3,50
- occupation de place de stationnement sur la voie publique pour les déménagements et emménagements :			
* droit fixe (à cumuler avec les autres droits au titre de la gestion administrative et des manutentions diverses)	25,00	30,00	20
* occupation de la chaussée zone payante par emplacement et par jour	8,15	8,35	2,50
* occupation de la chaussée zone non payante par emplacement ou par tranche de 5 m de long et par jour	5,10	5,25	3
* secteur piétonnier	52,00	54,00	4
- chevalets (par unité et par an)	46,00	48,00	4,50
- emplacements réservés pour transports de fonds, par an			
* sur place de stationnement en zone payante	2 250,00	2 500,00	11
* sur place en stationnement gratuit	1 300,00	1 500,00	15,50
- distributeurs de magazines : par unité et par an	46,00	48,00	4,50
- étals, distributeurs de boissons, tourniquets, cartes postales, le m ² par an	32,50	33,50	3
- ramassage des ordures ménagères par péniche amarrée et par an	3 500,00	3 605,00	3
- télécommande zone piétonne	51,00	52,00	2
- véhicules de vente ambulante par mois et par véhicule	30,50	31,50	3,50
- coffres relais courrier par unité et par an	165,00	170,00	3
- pour les particuliers et les commerçants de Compiègne :			
* grilles caddies (la paire)		5,00	
* portant vêtements		20,00	
* halogènes chantier 150 W		5,00	
* multiprise électrique		0,80	
* vidéo projecteur		80,00	
* projecteur PAR 56		8,00	
* lecteur DVD ou CD		10,00	
* écran		10,00	
* pack sono (ampli, 2 enceintes, 2 prises enceintes, câblage, pied micro, micro fil)		100,00	
* groupe électrogène		500,00	

DESIGNATION	TARIFS 2011	TARIFS 2012	%
- extérieurs (associations, autres communes, etc...) * grilles caddies (la paire) * portant vêtements * halogènes chantier 150 W * multiprise électrique * vidéo projecteur * projecteur PAR 56 * lecteur DVD ou CD * écran * pack sono (ampli, 2 enceintes, 2 prises enceintes, câblage, pied micro, micro fil) * groupe électrogène		8,00 25,00 8,00 1,00 100,00 10,00 15,00 15,00 120,00 500,00	
<u>TERRASSES HOTELS ET CAFÉS</u>			
- ouvertes sur trottoir, le m ² /an	32,50	33,30	2,50
- fermées sur trottoir, le m ² /an	70,00	71,75	2,50
- ouvertes sur place de stationnement payant, le m ² /an	42,00	43,00	2,50
- ouvertes sur place de stationnement gratuite, le m ² /an	32,50	33,30	2,50
<u>DROITS DE TOURNAGE DE FILMS ET PRISES DE VUE</u>			
- droit fixe (à cumuler avec les autres droits au titre de la gestion administrative et des manutentions diverses)	120,00	130,00	8,50
- court métrage, par jour	870,00	900,00	3,50
- long métrage, par jour	1 650,00	1 800,00	9